



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2001/L.3  
26 juillet 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE  
Quatorzième session  
Bonn, 24-27 juillet 2001  
Point 6 de l'ordre du jour

**COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

**Projet de conclusions présenté par le Président**

**Coopération avec les autres conventions**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a souligné la nécessité d'intensifier la coopération entre la Convention-cadre et les autres conventions pertinentes et a souligné l'importance de la coordination au niveau national.
2. Le SBSTA a noté avec satisfaction les renseignements sur les questions relatives à la coopération entre la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention-cadre communiqués par le Président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, technologiques et techniques (SBSTTA) du CDB. Il a également pris note des renseignements fournis par le secrétariat dans les documents FCCC/SBSTA/2001/INF.3 et FCCC/SBSTA/2001/MISC.3.
3. Le SBSTA a accueilli favorablement la proposition faite par le SBSTTA du CDB en ce qui concerne les domaines de collaboration et les actions coordonnées possibles entre le CDB et la Convention-cadre. Il a encouragé les Parties à promouvoir la participation de spécialistes

des changements climatiques à l'étude pilote entreprise dans le cadre de la CDB en vue de déterminer les liens entre les changements climatiques et la diversité biologique.

4. Le SBSTA a approuvé la création d'un groupe de liaison mixte entre le secrétariat de la Convention-cadre et celui de la CDB et a prié le secrétariat de la Convention-cadre d'inviter le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à participer à ce groupe de liaison afin:

a) De renforcer la coordination entre les trois conventions, y compris l'échange d'informations pertinentes;

b) D'étudier de nouvelles formes de coopération entre les trois conventions, y compris la possibilité d'établir un plan de travail commun et/ou d'organiser un atelier.

5. Le SBSTA a prié le secrétariat de la Convention-cadre d'inviter des représentants des autres instruments et organismes compétents, y compris du GIEC, à participer aux réunions du groupe de liaison selon qu'il conviendrait. Il a prié le secrétariat de lui rendre compte périodiquement des activités et des propositions du groupe de liaison mixte.

6. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues sur les possibilités de coopération entre les trois conventions envisagées à l'alinéa *b* du paragraphe 4 ci-dessus au secrétariat avant le 15 octobre 2001 afin que celui-ci les consigne dans un document de la série MISC.

7. Le SBSTA a appuyé la demande d'établissement d'un rapport technique adressée au GIEC par le SBSTTA du CDB. Il a accueilli avec intérêt la note de cadrage établie par le GIEC. Le SBSTA a invité le GIEC à étudier, dans le cadre de l'élaboration de son rapport technique, les liens pertinents entre les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification. Il a invité les Parties à communiquer leurs vues sur la question au secrétariat avant le 1<sup>er</sup> septembre 2001 afin que celui-ci les consigne dans un document de la série MISC et à adresser également leurs observations directement au GIEC.

8. Le SBSTA est convenu de revenir sur ces questions à sa quinzième session.

### **Coopération avec les organisations scientifiques**

9. Le SBSTA a pris note de l'achèvement du troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il a félicité le GIEC pour la qualité de ses travaux scientifiques et l'a également remercié d'avoir présenté les conclusions du rapport à la reprise de la sixième session de la Conférence des Parties. Le SBSTA a prié le secrétariat d'inscrire le troisième rapport d'évaluation et le rapport de synthèse du GIEC à l'ordre du jour de sa quinzième session.

10. Le SBSTA a pris note de la communication que le Directeur du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) avait faite au nom des organismes participant au Programme d'action pour le climat sur les activités se rapportant à la décision 5/CP.5. Il a noté qu'un appui était nécessaire pour les ateliers du SMOC prévus en 2002 pour la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale et pour la région de l'Asie. Le SBSTA a pris note de la brochure concernant une deuxième évaluation de l'adéquation du Système mondial d'observation du climat fourni par le secrétariat du SMOC.

### **Coopération avec les organismes des Nations Unies**

11. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des informations fournies par le Directeur de la Division des produits forestiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au sujet des décisions prises par le comité des forêts et le comité de l'agriculture en ce qui concerne les activités relatives aux changements climatiques.

-----